

## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « DISCOVER 2024 »

1. « LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances » inscrite au R.C.S. Luxembourg (B31035), organise un jeu-concours publicitaire intitulé « Jeu-Concours Discover 2024 » qui aura lieu du 6 mai au 31 mai 2024.
2. **Restriction d'âge** : Les participants devront être âgés de minimum 18 ans lors de la participation au concours.
3. **Jeu-concours LALUX** : Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant confirmé expressément leur participation au jeu-concours au moyen du formulaire de participation dédié accessible à l'aide d'un lien au plus tard le 31 mai 2024. Le gagnant/la gagnante sera contacté(e) par e-mail au plus tard le 30 juin 2024.  
La base de licéité du traitement des données personnelles de ces clients est leur consentement exprès, concrétisé dans l'accord de participation au jeu-concours. Les participants ont la possibilité de se désinscrire des campagnes publicitaires ultérieures sur simple demande par téléphone, email ou par courrier.
4. **Le prix principal** : 1 WILDCARD - donnant accès à 10 concerts au choix organisés par l'Atelier pour deux personnes pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.
5. **Le gagnant** : La décision de l'organisateur quant à la détermination du gagnant est irrévocable et définitive. Les participants en sont donc parfaitement conscients et acceptent que la possibilité de remporter le prix dépend du tirage au sort mentionné ci-dessus. La participation au concours accorde à l'organisateur le droit d'utiliser, à des fins promotionnelles, l'image et le nom du gagnant. Les coordonnées des participants seront collectées informatiquement. Les données ainsi recueillies sont destinées exclusivement à la société organisatrice du jeu-concours.
6. **Annulation** : Si, pour quelle cause que ce soit, le jeu-concours devait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté, LA LUXEMBOURGEOISE ne pourrait en être tenue responsable.
7. La participation à ce jeu-concours implique automatiquement l'acceptation du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice.
8. La société organisatrice du jeu-concours se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder ou de falsifier des bulletins de participation. Elle ne saurait encourir de responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.
9. Le présent règlement est déposé à l'Etude d'Huissiers de Justice Pierre Biel & Geoffrey Gallé, à Luxembourg et est consultable sur simple demande.
10. Les employés LA LUXEMBOURGEOISE, ainsi que toutes les personnes organisant ou aidant à l'organisation de cet événement, ne peuvent pas participer à ce jeu-concours.
11. **Protection des données**  
LA LUXEMBOURGEOISE agit comme responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Les personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles disposent des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition au traitement. Ces droits peuvent être exercés en adressant la demande à l'adresse dpo@lalux.lu ou par courrier postal à LA LUXEMBOURGEOISE à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach. Toutes les informations concernant la protection des données peuvent être consultées sur le site [www.lalux.lu](http://www.lalux.lu).